

Le parcours d'un demandeur d'asile en France

1 Vous arrivez en France
 Accueil : vous devez vous rendre à la plateforme des demandeurs d'asile

La plateforme d'accueil va :
 Enregistrer vos informations pour une demande d'asile
 Fixer un rendez-vous au guichet unique (GUDA)

2 Enregistrement de votre demande d'asile

1^{er} rendez-vous
 Validation des informations
 Prise d'empreintes digitales
 Entretien individuel

2^{ème} rendez-vous
 Aide à la recherche d'un hébergement
 Remise d'une carte de retrait

DECISION DE LA PROCEDURE DE VOTRE DEMANDE D'ASILE

PROCEDURE NORMAL / PROCEDURE ACCELEREE
 Attestation de demande d'asile valable 1 mois
 Un dossier OFPRA à compléter et envoyer

Procédure Dublin :
 Si vous avez laissé vos empreintes dans un autre pays, votre demande d'asile ne sera pas traitée par la France
 Qu'est ce que la procédure Dublin ?
 L'état ou vos empreintes ont été enregistrées est responsable de votre demande d'asile
 La préfecture informe
 L'état responsable à 2 mois pour examiner votre demande d'asile ; la France à 6 mois pour faire le transfert vers l'état responsable
 Vos droits
 Vous avez les mêmes droits que les autres demandeurs d'asile, mais vous ne pouvez pas être hébergé en CADA
 Vous recevez une attestation de demande d'asile. L'Etat peut vous obliger de rester à votre domicile pendant la procédure

3 ETUDE DE VOTRE DEMANDE D'ASILE
 C'EST L'OFPRA QUI VA ETUDIER VOTRE DEMANDE

Vous devez

Envoyez votre dossier sous 21 à l'OFPRA
 Passer un entretien à l'OFPRA

Vous devez vous rendre à la préfecture
 Renouveler l'attestation de la demande d'asile
Procédure normale : vous recevez une attestation valable pour **9 mois** et renouvelable pour une durée de **6 mois**
Procédure accélérée : vous recevrez une attestation valable pour **6 mois** et renouvelable pour une durée de **3 mois**

Vos droits : Pendant la procédure de votre demande d'asile, vous avez des droits :

- Droit à la CMU**
- Droit à une allocation**
- Droit à l'éducation pour vos enfants (école)**

Délai d'instruction

4 DECISION DE VOTRE DEMANDE D'ASILE
 L'OFPRA vous informe de la décision concernant votre demande d'asile par courrier en recommandé

Votre demande est acceptée

Votre demande est rejetée

L'OFPRA vous donne un titre de séjour de 10 ans (statut de réfugié)

L'OFPRA vous donne un titre de séjour de 2 ans (statut de demandeur d'asile)

Vous pouvez contester la décision

Cour Nationale du droit d'asile

Audience

La CNDA affiche la décision 21 jours après l'audience

Vous devez vous rendre à la préfecture pour obtenir le récépissé de reconnaissance d'une protection internationale
 L'OFPRA vous envoie une fiche familiale de référence pour établir un acte d'état civil
 L'OFII vous convoque à plusieurs rendez-vous :
 Signature du CIR (contrat d'intégration républicaine)
 Formation civique
 Cours de langue si nécessaire

Travail : vous devez vous inscrire au pôle emploi et à la mission locale

Vous devez chercher un logement
 • Si vous disposez de ressources : demander un logement social
 • Si vous n'avez pas de ressources : demandez un hébergement dans centre provisoire d'hébergement, ou auprès du SIAO

Aides financières : vous pouvez vous inscrire à la caisse d'allocation familiales

Argent : vous pouvez ouvrir un compte bancaire